



Marché public n° 26.05

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**

ENTRETIEN MANUEL DE L'ESPACE URBAIN

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Le 21 MAI 2026 à 12 h 00**

Conclu en procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Sommaire

PREAMBULE	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE I. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE II. ALLOTISSEMENT	3
ARTICLE III. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE IV. REPONSE	4
ARTICLE V. ATTRIBUTION.....	4
ARTICLE VI. DUREE	4
ARTICLE VII. PROCEDURES DE RECOURS	5
FICHE DE VERIFICATION	6

ARTICLE I. OBJET

Le présent accord-cadre a pour objet les prestations suivantes : ENTRETIEN MANUEL DE L'ESPACE URBAIN.

ARTICLE II. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

<i>Type de procédure</i>	Marché à procédure adaptée.
<i>Type de contrat</i>	Accord-cadre à bons de commande, réservé aux structures d'insertion par l'activité économique.
<i>Modification de détail au dossier de consultation</i>	Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.
<i>Délai de validité des offres</i>	120 jours.
<i>Variante</i>	Non autorisée

ARTICLE III. ALLOTISSEMENT

Conformément à l'article L2113-11 du code de la commande publique, il est dérogé au principe d'allotissement puisque ce type de mission a pour vocation à être dévolue à un prestataire unique pour permettre des économies d'échelle et une organisation plus optimale de la gestion de la prestation.

ARTICLE IV. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

<i>Contenu du DCE</i>	<ul style="list-style-type: none">- Le présent document ;- Le Cahier des Administratives Clauses Particulières ;- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;- L'acte d'engagement ;- le Bordereau des prix unitaires,- le Détail quantitatif estimatif,- Un cadre- réponse.
<i>Délai pour fournir les pièces attributaires (Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et 8 du Code du travail, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, etc.)</i>	Si non remise au stade de la remise des offres, elles devront être envoyées avant l'attribution dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur.
<i>Informations recueillies - RGPD</i>	Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement des dossiers de candidature et des futurs marchés publics. Les destinataires des données sont les services de l'acheteur public. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez en vous adressant à l'acheteur. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

ARTICLE V. REPONSE

<i>Pièces à fournir pour la candidature</i>	Cf. checklist
<i>Pièces à fournir pour l'offre</i>	Cf. checklist
Pour vous aider, vous trouverez en à la fin de ce document , une fiche récapitulant l'ensemble des pièces à fournir dans votre réponse. Cette fiche de vérification vous permettra de ne rien oublier.	
<i>Point de contact</i>	Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite par mail sur la plateforme de dématérialisation https://marchespublics596280.fr .
<i>Remise des offres</i>	A la date indiquée à la première page du présent document sur la plateforme : https://marchespublics596280.fr .
<i>Signature</i>	Non obligatoire au stade du dépôt de l'offre.

ARTICLE VI. ATTRIBUTION

<i>Critères de sélection des candidatures</i>	Garanties et capacités techniques et financières sans exigence minimale.	
<i>Critères d'attribution</i>	Critère n°1 : Prix sur la base du DQE remis	60 %
	Critère n°2 : Valeur technique dont :	40 %
	2.1. Organisation proposée pour la prestation (prise de la commande, planification, ...)	25 %
	2.2. Démarche environnementale proposée dans le cadre de la prestation (produits utilisés, ...)	15 %
<i>Négociation</i>	L'acheteur public se réserve le droit de négocier et d'auditionner après une première analyse des offres effectuée sur la base des critères d'attribution définis ci-avant. La négociation pourra se faire soit en une ou plusieurs fois, sous forme orale (audition, réunion) ou écrite (mail, courrier, fax). À l'issue des négociations, et d'un second classement, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse. Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du CCP, l'Acheteur public aura la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.	

ARTICLE VII. DUREE

Le présent marché prend effet à compter du 01/06/2026 jusqu'au 31/12/2028.

ARTICLE VIII. PROCEDURES DE RECOURS

En cas de différend survenant à l'occasion de la présente consultation, la recherche, préalablement à tout recours, d'un règlement à l'amiable sera privilégiée par les parties.

Si aucune des solutions n'est trouvée l'instance chargée des procédures de recours est :

Tribunal Administratif de Lille 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 LILLE, France.

Téléphone : 03.59.54.23.42

Précisions concernant les voies et délais d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 et suivants du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué (article R.421-1 du code de justice administrative) ;
- Référé suspension accompagnant un recours pour excès de pouvoir (article L. 521-1 du code de justice administrative) ;
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n° 358994)

Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

FICHE DE VERIFICATION

Liste des pièces à fournir



	INTITULE DES DOCUMENTS	Cochez pour vérification
« Dossier "candidature" »	Lettre de candidature DC1 ou équivalent	<input type="checkbox"/>
	Déclaration du candidat DC2 ou Formulaire DUME (https://dume.chorus-pro.gouv.fr/)	<input type="checkbox"/>
	Copie du jugement si redressement judiciaire	<input type="checkbox"/>
	Extrait K-Bis	<input type="checkbox"/>
	Attestation de régularité fiscale	<input type="checkbox"/>
	Attestation de vigilance sociale	<input type="checkbox"/>
	Déclaration sur l'honneur non-recours à des travailleurs étrangers ou liste nominative des personnes entrant dans ce cadre	<input type="checkbox"/>
	Attestation d'assurance	<input type="checkbox"/>
	Convention ou agrément par l'Etat	<input type="checkbox"/>
« Dossier offre »	Acte d'engagement	<input type="checkbox"/>
	Cadre-Réponse éventuellement complété par une annexe	<input type="checkbox"/>
	R.I.B	<input type="checkbox"/>